

Procès-verbal de constat



À LA REQUÊTE DE :

PORSCHE FRANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS : Trente mai

SCP Marc LELEON & Vincent REQUIS

Huissiers de Justice Associés

Audienciers au Tribunal de Commerce

Médiateurs conventionnels

38 Avenue François Mitterrand 72000 LE MANS

tél : 02 43 39 24 72 – fax : 02 43 39 24 73 – www.huissierlemans.com



Le constat de Commissaire de justice

Un acte authentique dressé par un officier public et ministériel.

Véritable instrument juridique d'établissement de la preuve, le constat de Commissaire de Justice tel que défini par l'Ordonnance n°45-2592 du 02 Novembre 1945 fait foi jusqu'à preuve du contraire, il ne peut donc être écarté des débats par les Tribunaux, que par l'établissement de la preuve contraire aux constatations.

SCP Marc LELEON & Vincent REQUIS

Huissiers de Justice Associés

Audienciers au Tribunal de Commerce

Médiateurs conventionnels

38 Avenue François Mitterrand 72000 LE MANS

tél : 02 43 39 24 72 – fax : 02 43 39 24 73 – www.huissierlemans.com

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE : Trente mai A : quinze heures et vingt minutes.

A LA REQUETE DE :

Société PORSCHE FRANCE,

Société Anonyme au capital de 3 048 980,34 €,
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le
numéro 348 547 504,
Dont le siège social est 25/29 Quai Aulagnier – CS 30038 – 92665 Asnières
Sur Seine Cedex,
Prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualités audit
siège.

Et prise en la personne de **Madame NIZARD Olivia**, en sa qualité de
Responsable Marketing Digital pour les besoins du présent procès-verbal
de constat.

Laquelle m'a préalablement exposé :

Que la Société requérante organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat
sur le réseau social Instagram à l'occasion de la sortie du film Transformer 7.

Que La participation au Jeu Concours est ouverte à toute personne physique
âgée de 18 ans au moins au jour de sa participation au Jeu Concours, disposant
d'un accès Internet, d'une adresse email personnelle et valide, d'un profil
personnel Instagram, résidant et disposant d'une adresse postale en France
Métropolitaine et Corse incluse.

Que la participation au Jeu Concours s'effectue de manière individuelle et
exclusivement sur Instagram, accessible à partir de l'adresse électronique <
<https://www.instagram.com/porscheFrance/>>.

Que le jeu concours doit se dérouler du 31 mai 2023 à 18h00 pour se clôturer le 5
juin à 10h00.

Que 30 gagnants seront choisis de manière aléatoire et recevront 2 places de
cinéma chacun, valables dans tous les cinémas de France, pour aller voir
Transformers 7, tant que le film est disponible dans les salles de cinéma, d'une
valeur unitaire de 10 € TTC.

Marc LELEON - Vincent REQUIS

Huissiers de Justice Associés

38 Avenue François Mitterrand 72000 Le Mans

Tél : 02 43 39 24 72 Site internet : www.huissierlemans.com

Fax : 02 43 39 24 73 Mail : hdj72@huissierlemans.com

Qu'eu égard aux éléments ci-dessus, il entend que ce règlement soit déposé en l'étude d'un Huissier de Justice.

En conséquence, la Société requérante entend à ce qu'il soit procédé à l'établissement d'un procès-verbal de dépôt du règlement du jeu concours, afin d'assurer la sauvegarde de ses droits et intérêts.

Déférant à cette réquisition,

Je, Marc LELEON, Huissier de Justice Associé à « étud'HIS, Huissier de Justice, S.C.P Marc LELEON et Vincent REQUIS », titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la Résidence de Le Mans (Sarthe), y demeurant 38 avenue François Mitterrand, soussigné,

les heure, jour, mois, an que dessus, en mon étude,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATION DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT :

Dépôt :

J'atteste qu'il a été adressé par mail, en mon étude, le règlement de ce jeu concours sous format informatique, libellé comme suit :

**Règlement du Jeu Concours Instagram– Transformers 7
Tentez de remporter des places pour aller voir le nouveau film de la saga**

par **Madame NIZARD Olivia**, en sa qualité de Responsable Marketing Digital, domiciliée au siège social de la Société requérante.

Ce dépôt a été réalisé à la date du mardi 30 mai 2023 à 15:20.

Détermination des éléments du règlement :

- Je constate que le document communiqué comporte trois pages recto-verso et une page recto.
- Il est composé de 11 articles avec déclinaison.

Comportant les éléments suivants :

- 1°) Détermination de la Société organisatrice,
- 2°) Détermination des conditions de participations,
- 3°) Détermination des modalités du concours,
 - date du concours,
 - modalités de participation,
 - désignation et information des gagnants,
 - envoi de la dotation
- 4°) Détermination de la dotation mise en concours,
 - dotation,
 - règle commune à la dotation,
- 5°) Détermination des éléments relatifs au dépôt du règlement,
- 6°) Détermination des limites de responsabilité,
- 7°) Détermination des exclusion et fraude,
- 8°) détermination des convention de preuve,
- 9°) Détermination de la protection des données à caractère personnel,
- 10°) Détermination de la propriété intellectuelle,
- 11°) Détermination des conditions de traitements des litiges.

Que ce jeu-concours est caractérisé par les éléments suivants :

- Jeu gratuit sans obligation d'achat.
- Jeu ouvert à un public ouvert.
- Espérance d'un gain par tirage au sort.

Que ledit règlement est conservé en annexe de l'original du présent procès-verbal de constat, au rang de mes minutes en mon étude, et sera transmis à tout intéressé à première demande.

N'ayant plus rien à constater, j'ai dressé de tout ce qui précède les jour, mois et an que dessus le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Il est, annexé au présent procès-verbal de constat et qui en fait partie intégrante le document suivant :

- Règlement du jeu.

COUT :

Procès Verbal de Constat Hors Taxes	195,00
S.C.T (Art 20 Décret 12-12-1996)	7,67
	<hr/>
TOTAL HT	202,67
T.V.A (20,00 %)	40,53
TOTAL TTC	243,20

Marc LELEON - Vincent REQUIS
Huissiers de Justice Associés

38 Avenue François Mitterrand 72000 Le Mans

Tél : 02 43 39 24 72 Site internet : www.huissierlemans.com

Fax : 02 43 39 24 73 Mail : hdj72@huissierlemans.com

Le montant total des sommes à devoir au titre du présent procès-verbal de constat est de : Deux cent quarante trois euros et vingt cts



Règlement du Jeu Concours Instagram – Transformers 7

Tentez de remporter des places pour aller voir le nouveau film de la saga

Article 1 – Société Organisatrice

La société Porsche France SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 348 567 504 dont le siège social est situé au 25/29, quai Aulagnier CS 30038 – 92665 Asnières-Sur-Seine Cedex (ci-après désignée la « Société Organisatrice »), organise un Jeu Concours gratuit sans obligation d'achat sur le réseau social Instagram, du 31 mai 2023 à 18H00 au 5 juin 10H00 à l'occasion de la sortie du film Transformer 7 le 7 juin 2023.

Le Jeu concours s'intitule : Jeu concours – Transformers 7 : Tentez de remporter des places pour aller voir le nouveau film de la saga.

Le Jeu Concours est régi par la loi française et est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement ci-après le « Règlement ».

Article 2 – Condition de participation

La participation au Jeu Concours implique le respect et l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu Concours ainsi que de la loi et de la réglementation française applicable.

La participation au Jeu Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans au moins au jour de sa participation au Jeu Concours, disposant d'un accès Internet, d'une adresse email personnelle et valide, d'un profil personnel Instagram, résidant et disposant d'une adresse postale en France Métropolitaine et Corse incluse (ci-après le « Participant »).

Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect, à titre occasionnel ou permanent, avec la Société Organisatrice, ses filiales, ses partenaires et ses filiales, tous membres d'une société participante à l'organisation et à la diffusion du Jeu Concours, dont notamment les membres du personnel et collaborateurs de l'huissier de justice, ainsi que les personnes ayant des liens de parenté directs avec le personnel et/ou collaborateurs de la Société Organisatrice.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Les Participants ne pourront jouer qu'une seule fois à partir de leur compte Instagram. Les inscriptions multiples (utilisation de plusieurs comptes Instagram pour une même personne) ne sont pas autorisées. La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement tous les contrôles nécessaires à cet effet. Toute fraude avérée ou tentative de fraude démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de participer plusieurs fois au Jeu Concours pourra être sanctionnée par l'exclusion formelle et définitive de participer au Jeu Concours.

La participation au Jeu Concours s'effectue de manière individuelle et exclusivement sur Instagram, accessible à partir de l'adresse électronique < <https://www.instagram.com/porschefrance/>>, (ci-après le « Site »). Chaque participant doit de ce fait posséder un compte personnel Instagram.

Toute participation par voie postale, télécopie ou autre voie électronique est exclue.

Toute inscription reçue après la date et l'heure limite de participation (la date et l'heure de la confirmation de la première réservation sur le Site faisant foi) ou ne remplissant pas les conditions du présent Règlement, sera considérée comme nulle.

Article 3 – Modalités du Jeu Concours

3.1 Date du Jeu Concours

Le Jeu Concours se déroulera du 31 mai 2023 à 18H00 au 5 juin 2023 à 10H00.

Les dates et heures de connexion prises en compte par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu Concours, seront celles de Paris, France.

3.2. Modalités de participation

Le Jeu Concours se déroule comme suit, le Participant doit :

1. Disposer d'un compte personnel Instagram et se connecter sur son profil ;
2. Suivre la page « <https://www.instagram.com/porschefrance/> » et <https://www.instagram.com/paramountpicturesfrance> sur Instagram
3. Liker le post du Jeu Concours
4. Commenter le post en répondant à la question : « Tagguez la personne avec qui vous aimeriez aller voir Transformers 7 »
5. 30 gagnants seront choisis de manière aléatoire et recevront 2 places de cinéma chacun, valables dans tous les cinémas de France, pour aller voir Transformers 7, tant que le film est disponible dans les salles de cinéma.
6. Le gagnant pourra désigner la personne de son choix pour partager la dotation.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de concours proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants.

Chaque foyer ne pourra gagner qu'une fois : un foyer ne pourra pas remporter plus qu'une dotation de deux places.

Dans le cadre de sa participation au Jeu Concours, chaque Participant s'engage à fournir des informations complètes, correctes et valides.

Il est rigoureusement interdit de jouer au nom et pour le compte d'une tierce personne.

La Société Organisatrice, se réserve un droit d'exclure des participations pendant le déroulement du Jeu Concours, s'il existe un doute sérieux sur le fait que la participation n'est pas loyale et ne respecte le présent Règlement.

3.3 Désignation et information des gagnants

Les gagnants seront identifiés par tirage au sort via une application AppSorteos et contactés en privé. Le tirage au sort se fera le 5 juin 2023 à 11H00.

Les gagnants du Jeu Concours seront avertis de leur gain en réponse à leur commentaire au plus tard le 5 juin 2023. Il devra fournir à la Société Organisatrice ses coordonnées afin de pouvoir être contacté notamment une adresse postale afin de pouvoir envoyer les places.

La Société Organisatrice Porsche se mettra en contact avec les gagnants, sur Instagram par message privé via le compte Instagram de Porsche France. Ces derniers disposeront d'un délai de 48 heures, à compter de la réception du message privé de la Société Organisatrice, pour préciser leurs coordonnées par retour de message. Le défaut de réponse dans le délai précité entraînera la perte du bénéfice de la dotation, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre. La dotation sera alors remise en jeu et un autre gagnant pourra être désigné.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du message annonçant le gain en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas de force majeure indépendant de la volonté de la Société organisatrice.

3.4 Envoi de la dotation

Les places de cinéma seront envoyées par voie postale à partir du 6 juin 2023 matin.

Article 4 – Dotation mise en concours

4.1 Dotation

- 2 places de cinémas (version papier) pour aller voir Transformers 7, valables dans tous les cinémas de France et Corse. (Valeur unitaire 10€ ttc)

L'intégralité des frais susceptibles d'être engagés par les gagnants dans le cadre de l'utilisation de la dotation, tels que les frais de déplacement sont à la charge du gagnant.

4.2 Règle commune à la dotation

La dotation est non cessible. Elle ne pourra faire l'objet d'un échange ou d'une quelconque contrepartie - même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents ou dommages susceptibles de survenir à l'occasion de l'utilisation de la dotation.

La dotation ne comprend que la prestation indiquée dans le présent Règlement.

Article 5 – Dépôt de Règlement

Le règlement est déposé à : SCP LELEON et REQUIS, huissiers de justice au MANS, 38, avenue François MITTERAND, 02 43 39 24 72.

Le Règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Jeu Concours Transformers 7 – Porsche France 25-29 Quai Aulagnier 92600 Asnières-sur Seine.

Il est également consultable en ligne via l'adresse [url](https://porsche-france.fr/offer/transformers7/): <https://porsche-france.fr/offer/transformers7/>

Article 6 - Limites de responsabilité

Le groupe Meta est une tierce partie non impliquée dans l'organisation de ce Jeu Concours. Le groupe Meta n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Cette dernière ne pourra donc en aucun cas être tenue responsable de tout dommage lié au concours.

La Société Organisatrice, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, en modifier les conditions, ou remplacer la dotation par une autre de même valeur.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des participations au Jeu Concours.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre de la dotation qu'elle attribue aux gagnants du Jeu Concours, qu'il s'agisse de la qualité de la dotation par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Jeu Concours, de l'impossibilité de contacter le gagnant ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les Participants du fait de la dotation, que ces dommages lui soient directement ou indirectement imputables.

La participation au Jeu Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

La Société Organisatrice, décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du terminal, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au Site par les Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu Concours. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à se connecter sur le Site du Jeu Concours ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice, ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Article 7 – Exclusion et fraude

La Société Organisatrice, peut annuler la ou les participations de tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraîne son exclusion du Jeu Concours et la non-attribution de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique ou de personnes d'un même foyer avec des adresses emails différentes, des comptes Instagram différents, ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les Participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu Concours.

Tout Participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu Concours, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu Concours de façon mécanique ou autre est proscrit.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre du déroulement du Jeu Concours et/ou de la désignation des gagnants.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 8 - Convention de preuve

Il est convenu que, excepté dans les cas d'erreurs manifestes, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, des données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par la Société Organisatrice, dans le cadre du présent Jeu Concours sont nécessaires à la prise en compte de la participation de chaque Participant.

Elles ne seront pas utilisées à une autre fin que pour les seuls besoins de l'organisation et le déroulement du Jeu Concours. Elles ne seront également pas transmises à des tiers, autres que les prestataires et partenaires de la Société Organisatrice ayant besoin de les connaître pour les stricts besoins de l'organisation et le déroulement du Jeu Concours, sans autorisation expresse des Participants.

Il est précisé que les données à caractère personnel, et en particulier les noms, prénoms, adresses e-mail indiqués sur le mail des gagnants seront conservées pendant le temps nécessaire à la gestion du Jeu Concours. Elles seront recueillies dans une base de données qui sera utilisée pour l'attribution et pour l'envoi des dotations aux gagnants. Seules les personnes impliquées directement dans l'organisation de Jeu Concours auront accès à ces données.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (dit Règlement Général sur la Protection des Données) et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à : Porsche France, Jeu Concours – Transformers 7, 25/29, quai Aulagnier CS 30038 – 92665 Asnières-Sur-Seine Cedex .

Pour exercer ces droits, l'interlocuteur principal est la société Porsche France SA à contacter par e-mail à l'adresse rgpd@porsche.fr

Article 10 - Propriété Intellectuelle

Les images utilisées sur la page Instagram de Porsche France, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant la page, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 11 – Litiges

Le présent Règlement est régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement du Jeu Concours ou toute question en lien avec le Jeu Concours, devra être transmise à **la Société Organisatrice** à compter de la clôture du Jeu Concours, à l'adresse indiquée à l'article 1 et en indiquant – Jeu Concours Transformers 7.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

TOUT DIFFEREND A L'OCCASION DE CE JEU CONCOURS FERA L'OBJET D'UNE TENTATIVE DE REGLEMENT AMIABLE. A DEFAUT D'ACCORD, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX JURIDICTIONS COMPETENTES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE PROCEDURE CIVILE.



- **Maître Marc LELEON**

Huissier de Justice associé ayant prêté serment le 23 octobre 2001
Médiateur conventionnel et judiciaire
Audiencier auprès du Tribunal de commerce du Mans

- **Maître Vincent REQUIS**

Huissier de Justice associé ayant prêté serment le 16 décembre 2014
Médiateur conventionnel et judiciaire
Audiencier auprès du Tribunal de commerce du Mans

Située en plein centre du Mans notre Étude vous assiste et vous conseille pour toutes vos démarches juridiques sur l'ensemble du ressort territorial de la Cour d'Appel d'Angers :



Recouvrement amiable de créances



Exécution des jugements et autres titres exécutoires



Établissement des procès verbaux de constat



Consultation Juridique



Rédaction d'actes sous seing privé



Gestion des rapports locatifs

SCP Marc LELEON & Vincent REQUIS

Huissiers de Justice Associés

38 Avenue François Mitterrand 72000 LE MANS

tél : 02 43 39 24 72 – fax : 02 43 39 24 73 - www.huissierlemans.com